



Le partage du trajet quand la distance est de plus de 500km

Par **toutoun50**, le **14/01/2008** à **17:12**

la fille de mon mari habite a issoudun (36)et lui a cherbourg(50)le 1novembre il a ete victime d'un tres grave accident,il est desormais paralysé et hospitalisé dans un centre de rééducation;il aimerait savoir si il peut exiger de son ex-concubine,qu'elle fasse la moitié de la route pour qu'il puisse voir sa fille,ce qu'elle refuse de faire.avons-nous des moyens légaux pour l'y contraindre?et si oui qu'elle est la procédure a suivre?merci de bien vouloir me répondre

Par **ly31**, le **14/01/2008** à **21:30**

Bonsoir,rnrnVous ne pouvez de votre propre chef, obliger la maman à faire moitié de la routernrnJe vous conseille de vous mettre en rapport avec le JAF (Juge des Affaires Matrimoniales), puis lui expliquer les problèmes survenusrnrnSeul, Monsieur le Juge, est habilité à prendre une décision et ceci dans l'intérêt de l'enfantrnrnJe vous souhaite bon couragernrnly

Par **toutoun50**, le **15/01/2008** à **16:22**

merci d'avoir pris le temps de me répondre,je vais suivre votre conseil.cordialement.